

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(16\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Élise Juliette Victorine Pourpe, 30 octobre 1875](#)

Jean-Baptiste André Godin à Élise Juliette Victorine Pourpe, 30 octobre 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 octobre 1875](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pourpe, Élise Juliette Victorine \(vers 1825-\)](#)

Lieu de destinationFlavy-le-Martel (Aisne)

Description

RésuméGodin accuse réception de la lettre de madame Pourpe qui lui fait des propositions pour prendre part à l'instruction de l'enfance au Famillistère. Il lui fait observer qu'elle ne doit pas se rendre compte des contraintes de l'emploi d'institutrice car elle a parlé à Marie Moret d'amener avec elle des filles pour achever leur instruction. Godin lui indique qu'il ne pourrait l'employer qu'à la condition qu'elle se consacre entièrement aux classes du Famillistère. Il lui explique qu'il ne peut s'occuper de l'affaire de Flavy-le-Martel dont elle lui a parlé. Il lui demande le montant des appointements auxquels elle prétend et des références. Il l'informe qu'il sera dès jeudi prochain à Versailles au 28 rue des Réservoirs et il lui retourne le manuscrit d'un discours qu'elle lui avait adressé.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Famillistère](#)

Lieux cités [Flavy-le-Martel \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (484r, 485v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 30 Mars 47

Madame,

J'ai reçu la lettre du 14^e par la
quelle vous me faites des propositions
pour venir au Familistère prendre
part à l'instruction de l'enfance.

Je crains que vous ne vous êtes
pas complètement rendu compte
des nécessités pratiques de la fonc-
tion d'une institutrice parmi
nous. En vous avez parlé à
M^{lle} Marie de votre intention
d'amener avec vous des jeunes
filles dont vous désirez achever
l'instruction.

Cela me paraît en compatibilité
avec la tenue des classes, et, d'un
autre côté, il ne me semble pas
possible que de jeunes demoiselles
puissent être laissées dans l'habi-

litation, sous la plus forte
partie du jour, au milieu du
mouvement de notre population.

Je comprendrais la possibilité
d'avoir de jeunes filles auprès de
vous si elles pourraient travailler
dans une classe attendant à elle
où vous feriez vous-même l'édu-
cation d'une partie de nos
enfants, mais cela n'existe pas.

Je ne vois donc la possibilité
d'utiliser vos services qu'autant
que vous pourriez vous consacrer
tout entière aux classes ou
Familistère.

Les deux autres combinaisons
que vous me soumettez ne
sont pas possibles.

L'instruction de l'enfance au
Familistère ne peut être donnée
à l'entreprise,

et mes occupations vont assez

nombreuses pour que je
puisse en classer de ce dont
vous me parlez par
Havy - le Martel.

Il n'y a qu'une chose
possible ce serait l'accepta-
tion de vos services dans les
classes de Familistère.

Mais deux questions sont
à résoudre pour cela :

D'abord que les appointe-
ments auxquels vous prétendez
me soient possibles,

et ensuite que les références
que je pourrai obtenir sur
vous me permettent de
vous accepter.

Voilà donc si vous jugez à
propos de me donner les moyens
de ces références, en me faisant
connaître votre passé et les
personnes qui peuvent me

enseigner sur vous.

Je dois de voir vous faire
remarque que dès Jeudi
prochain je serai à Versailles
48 rue des réservoirs

Je vous retourne par ce
courrier, comme papier
d'affaires, le manuscrit du
discours que vous avez bien
voulu me communiquer.
Ne négligez une fois de
plus que tous ceux qui veulent
faire le bien sont aujourd'hui
arrêtés en France.

Meilleures agréments, Madame,
l'assurance de ma considéra-
tion très-distinguée.

Godin